

Droit de vente de marque au détail

Par **Nyctalope**, le **05/09/2020** à **17:54**

Bonjour,

Pouvez-vous m'indiquer si un détaillant professionnel a légalement le droit de revendre un produit sous licence (par ex : figurine POP!) acheté à un autre détaillant (commerçant local, amazon, ebay etc...), sans en demander l'autorisation aux propriétaires de la licence ?

Je précise que le produit serait acheté et revendu en France.

Beaucoup invoquent le droit des marques, mais la libre circulation Européenne n'autorise-t-elle pas à revendre un produit qui a déjà été commercialisé sur le sol euro ?

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/09/2020** à **10:17**

Bonjour

Si c'est un cas réel, je vous précise que nous ne sommes qu'un forum étudiant et qu'à ce titre nous ne sommes pas habilités à donner des conseils juridiques.

Par **Zénas Nomikos**, le **02/10/2020** à **12:09**

Bonjour,

avez-vous pensé aux consultations gratuites d'avocat? Il y en a un peu partout, renseignez-vous auprès du palais de justice le plus proche de chez vous.